

Dans le cadre des travaux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires (SRADDET), la Région Hauts-de-France a développé une vision régionale structurée autour de 3 partis-pris d'aménagement à trois échelles différentes :

1. une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée
2. une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional
3. un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue

Six grands principes d'aménagement au cœur du modèle de développement

Au-delà des trois partis pris, la vision régionale s'appuie sur des ambitions transversales en faveur d'une région en transition(s), une question majeure pour une région comme les Hauts-de-France qui connaît des mutations profondes dans plusieurs domaines depuis plusieurs décennies. Mettre les transitions au cœur du modèle de développement nécessite aussi une traduction concrète dans la stratégie d'aménagement. Ainsi, 6 grands principes d'aménagement viennent ré-articuler les domaines qui doivent être réglementairement couverts par le SRADDET :

- ☐ Le renforcement des logiques de coopération entre territoires,
- ☐ L'organisation des systèmes de transports plus performants et plus durables,
- ☐ L'intégration des nouvelles opportunités de développement liées aux innovations et expérimentations numériques,
- ☐ La sobriété énergétique,
- ☐ La limitation de la consommation foncière
- ☐ la préservation des atouts naturels, culturels et patrimoniaux de la région.

En activant cinq dynamiques régionales

- ☐ Diffuser l'économie maritime
- ☐ Accroître le rayonnement métropolitain
- ☐ Optimiser les retombées des dynamiques franciliennes
- ☐ Activer de nouveaux leviers de développement local
- ☐ Développer les relais métropolitains

Deux dynamiques de mobilisation des territoires pour un développement équilibré s'appliquent au département de la Somme

Développer les relais métropolitains
Diffuser l'économie maritime



Pour en savoir plus :

- insee_portrait-de-la-somme_rt-du-7_12_2017.pdf
- piver-place-de-la-somme-dans-le-sraddet-v2.pdf
- piver_rt_amiens_20171207_vf.pdf
- presentation_santerre_haute_somme-07_12_2017.pdf
- <http://sraddet.participons.net/conferences-territoriales/>



L'ESSENTIEL DES RENCONTRES TERRITORIALES

3ème rencontre - décembre 2017

Quelle place du Département de la Somme en Hauts-de-France ?

Le département de la Somme occupe une place centrale en région Hauts-de-France. Il est le seul à disposer d'une frontière commune avec chacun des autres départements.

Ses espaces naturels marqués par le fleuve de la Somme le traversant d'est en ouest et par ses terres agricoles couvrant plus de 80% de son territoire, font de ce département **un espace démographiquement peu dense, mais géographiquement central** au sein d'une région très habitée, au nord sous l'influence de la métropole européenne de Lille, au sud, sous l'influence francilienne. Avec 571 675 habitants en 2014, il est le second département le moins peuplé des Hauts-de-France derrière l'Aisne.

À l'image de la région, le département de la Somme souffre de handicaps bien identifiés : un déficit de formation initiale, un chômage important, un vieillissement plus marqué de la population... Il dispose aussi de nombreux atouts, notamment une population féconde, une agriculture forte, un savoir faire industriel important, une situation géographique privilégiée à la croisée des grandes métropoles de l'Europe du nord-ouest, et des infrastructures aujourd'hui de qualité.

PROGRAMME

- Portrait de la Somme – INSEE
- Les dynamiques territoriales et des fonctions des pôles structurants à l'aune des travaux du SRADDET - Conseil régional
- Amiens et le Grand Amiénois, relais métropolitain du versant picard des Hauts-de-France - Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois
- L'inscription d'un territoire rural situé au cœur d'une région d'un peu plus de 6 millions d'habitants - Syndicat Mixte Pays Santerre-Haute-Somme



Quelle place du Département de la Somme en Hauts-de-France ?

DEMOGRAPHIE - DYNAMIQUES DE PEUPEMENT

Un espace démographiquement peu dense

Les samariens résident plus souvent à la campagne qu'ailleurs. En 2014, près de la moitié de la population du département habite en dehors des unités urbaines contre 1 habitant sur 5 dans la région et en France métropolitaine. En moyenne, les communes de la Somme comptent 730 habitants contre 1500 dans la région et 1800 en France métropolitaine.

Dans la Somme, le maintien **d'une industrie diffuse sur le territoire, d'une agriculture toujours influente sur l'économie rurale**, et la poursuite du mouvement de périurbanisation, expliquent en grande partie le dynamisme démographique des communes rurales au détriment des principales villes. En regroupant 40 % de la population sous influence urbaine, Amiens reste l'aire la plus attractive du département. Néanmoins, le département se singularise par sa plus forte proportion de population vivant dans un territoire hors de toute influence des villes qui est 4 fois supérieure à la moyenne régionale (8,5 % contre 1,9 % en 2014).

Ce mouvement significatif de périurbanisation accentue les disparités socio-économiques territoriales. Le niveau de vie des habitants mesuré par le revenu disponible annuel des ménages autour de 19 000 € en 2014, se situe dans la moyenne régionale et est légèrement inférieur à la moyenne de la France de province. Néanmoins, une grande hétérogénéité est observée sur le territoire, avec une pauvreté concentrée dans les quartiers prioritaires d'Abbeville et d'Amiens et dans les espaces les moins denses de l'est et de l'ouest du département.



AMIENS ET LE GRAND AMIENOIS, RELAIS METROPOLITAINS DU VERSANT PICARD DES HAUTS-DE-FRANCE

Amiens, avec un peu plus de 130 000 habitants (ville centre) est la 2^{ème} ville des Hauts-de-France. Les richesses naturelles et urbaines du Grand Amiénois occupent un peu plus de la moitié de la surface du département de la Somme.

Au regard de **sa position géographique centrale** dans la région et la concentration de services supérieurs, la vision régionale portant sur l'organisation et le modèle de développement régional à l'échelle des territoires s'appuie sur **l'affirmation d'Amiens comme relais métropolitain**.

Comme Lille, Amiens se distingue par une filière santé bien implantée et très performante avec des établissements de soins de qualité, des centres de formation importants, de la recherche de pointe, et par la présence d'acteurs économiques majeurs. Par ailleurs, Amiens est le deuxième pôle d'enseignement supérieur derrière Lille avec un nombre d'étudiants en forte croissance.

Aussi, sa réussite dépendra de ses capacités à s'inscrire dans les transitions numérique et énergétique (ville connectée, Smart City, mobilité verte), à renforcer son offre métropolitaine et d'accessibilité, (développement des fonctions métropolitaines supérieures, de logements sociaux...), à améliorer ses conditions d'accès (TGV, TER, transports urbains...), à se démarquer de la métropole Lilloise et des villes moyennes (développement durable, valorisation des hortillonnages...), à développer son potentiel touristique (cathédrale, hortillonnage, parc zoologique) en s'inscrivant dans des échelles plus larges notamment en s'articulant avec la Baie de Somme pour compléter l'offre du tourisme de nature le long de la vallée de la Somme et de mémoire plus au nord.

ÉCONOMIE



Activités : des espaces présents et productifs diffus sur le territoire

La zone d'emploi d'Amiens est le moteur économique en concentrant 70 % des 212 600 emplois du département en 2014. À l'image des zones d'emploi d'Arras, Laon et Tergnier, Amiens développe surtout des activités tertiaires pour satisfaire les besoins de la population. Les services publics y sont surreprésentés, en particulier ceux de la santé et de l'enseignement avec la présence du CHU d'Amiens et du pôle universitaire Jules Verne. Ainsi, l'attractivité d'Amiens se porte pour l'essentiel sur les ménages étudiants, en provenance de l'Aisne et de l'Oise et un peu d'Ile-de-France. Les relations avec les pôles métropolitains de Lille et Paris, notamment mesurés par les navettes domicile travail, demeurent faibles.

En Hauts-de-France, l'enjeu est de mobiliser l'ensemble des territoires dans le développement de l'**économie maritime** et d'assurer une diffusion équilibrée des effets au bénéfice de l'emploi et de la préservation de la diversité du littoral.

Le littoral samarien dont la Baie Somme, site mondialement connu, s'inscrit dans les enjeux d'un développement touristique respectueux des richesses naturelles en lien avec le Projet de Parc Naturel, enjeux partagés notamment avec la Côte d'Opale.

Comme l'ensemble de cet espace littoral, les conditions d'équilibre imposent de préserver les écosystèmes et les paysages, rééquilibrer la dynamique résidentielle (littoral / rétro-littoral...).

Plus largement, depuis une trentaine d'années, l'économie de la zone d'emploi d'Abbeville s'est également transformée en **une économie présente**.

Atypique dans la région, deux territoires dans la Somme ont conservé **un profil économique productif**. La zone d'emploi de la Vallée de la Bresle – Vimeu tire avantage de sa spécialisation dans l'industrie des métaux et du verre haut de gamme, au sein de petites entreprises décisionnaires, organisées face à la concurrence internationale. La zone d'emploi de Péronne se singularise par une agriculture et une industrie agroalimentaire bien présentes,

DYNAMIQUES TERRITORIALES

Le département de la Somme dans l'armature urbaine régionale

Au-delà du rôle de Lille et Amiens, l'armature régionale s'appuie sur un maillage **de pôles d'envergure régionale** dont il convient de révéler les atouts. Il s'agit à la fois d'assurer un développement économique équilibré, de valoriser le rôle d'interface de ces pôles, de rééquilibrer les pôles avec leur périphérie et de permettre le développement de grandes fonctions dans chacun d'eux (Hub secondaire, tête de réseau, pôle de services supérieurs et porte d'entrée régionale).

Au sein du département, le pôle urbain d'Abbeville constitue ainsi un relais de développement avec en particulier un rôle important sur la fonction hub secondaire. L'urbanisation du département de la Somme, concentrée sur Amiens, la 2^{ème} ville des Hauts-de-France (ville centre) et sur quelques villes moyennes ou petites (Abbeville, Albert, Doullens, Ham, Montdidier, Nesle, Péronne, Saint-Valéry sur Somme) est plus diffuse sur le reste du territoire dont l'identité de campagne urbaine prend à cette échelle tout son sens. Ces villes, reliées par des réseaux routiers et ferroviaires, assurent bien souvent à la population un accès à l'essentiel des services de la vie courante.

Le SRADDET donne une vision régionale de la notion d'armature, toutefois une lecture à l'échelle du département montre **l'importance d'une armature plus fine à définir localement**. Si Amiens structure un large système territorial couvrant une grande partie du département, **deux systèmes locaux complémentaires productifs** autour de Péronne et la vallée de la Bresle jouent un rôle structurant pour des espaces plus éloignés d'Amiens.

Enfin, plusieurs pôles d'emplois locaux apparaissent plus isolés aux frontières du département (Nesle, Ham, Roye, Montdidier, Rue, Cayeux-sur-Mer, Saint-Valéry-sur-Somme).

Si la vision régionale n'a pas pour vocation de définir cette armature locale, elle pose comme ambition le renforcement des pôles intermédiaires et la valorisation des espaces ruraux et périurbains dans leur diversité.

A titre d'exemple, le Santerre-Somme, un territoire de 70 000 habitants situé au cœur des Hauts-de-France, s'inscrit au travers des partis pris d'aménagement à ces dynamiques. Ce territoire pourrait en effet bénéficier à la fois **des effets d'entraînement d'Amiens, relais métropolitain et des pôles structurants d'Arras et de Saint-Quentin** pour renforcer ses petits pôles intermédiaires de Ham et Péronne et valoriser les espaces ruraux environnants tout en préservant son identité territoriale (foncier attractif, qualité des équipements, fluidité des temps de parcours...)